



MAIRIE DE LA HALLOTIERE
Département de La Seine-Maritime
Arrondissement de Dieppe
76780 LA HALLOTIERE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget 2018 a été voté le **29 mars 2018** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le **29 mars 2018**.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement et d'investissement : compte administratif 2017

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune de **La Hallotière** :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions (Communauté de communes des 4 rivières) et des revenus locatifs des biens immobiliers.

b) Résultat de l'exercice 2017 :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations.

Les salaires représentent **40 152,30 €**, personnel titulaire et non titulaire avec charges des dépenses de fonctionnement de la commune soit **30,37%** des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent **132 180,65 euros**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, soit **19 055,26 euros** d'excédent budgétaire pour l'année 2017 en fonctionnement. C'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau sauf pour les projets d'ampleur nécessitant un emprunt.

Pour la rénovation du centre socio culturel, nous avons bénéficié de subventions à hauteur de **63 820,50 euros** (DETR, Région, Département et réserve parlementaire) pour un cout total d'investissement de **99 482,30 euros**. Pour se faire la commune à souscrit deux emprunts : un à court terme de deux ans d'un montant de **64 000,00 euros** qui sera remboursé intégralement dès le versement des subventions avec un taux fixe de **0,29%**. Le deuxième emprunt d'un montant de **32 000,00 euros** sera remboursé sur 10 ans avec un taux de **0,98%**.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : pour 2017 la commune a perçu **42 283,00 euros** pour l'année 2018 avec la réforme de la taxe d'habitation ; nous prévoyons **30 000,00 euros**. Nous ne savons comment et quand cette baisse de recette va être compensée par l'état.
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

c) Les principales dépenses et recettes de la section pour le Compte Administratif 2017:

- En fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	27 412,79 €	Excédent brut reporté	61 883,56 €
Dépenses de personnel	40 152,30 €	Recettes des services	0,00 €
Autres dépenses de gestion courante	50 541,89 €	Impôts et taxes	42 283,00 €
Dépenses financières	0,00 €	Dotations et participations	93 593,96 €
Dépenses exceptionnelles	160,00 €	Autres recettes de gestion courante	2 440,00 €
Atténuations de produits	9 061,00 €	Recettes exceptionnelles	416,90 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Atténuations de charges	624,05 €
Total dépenses réelles	127 327,98 €	Produits des services	7 305,12 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 852,67 €	Total recettes réelles	208 546,49 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 572,88 €
Total général	132 180,65 €	Total général avec report	213 119,47 €

Résultat année 2017 :

- Dépenses : - 132 180,65 €
- Recettes : + 151 235,91 €

19 055,26 €

Soit un excédent de fonctionnement pour l'année 2017 avec l'excédent brut reporté de **80 938,82 €**

- **En investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	0,00 €	Solde d'investissement reporté	7 287,19 €
Travaux de bâtiments : - rénovation centre socioculturel - matériel informatique	99 482,30 € 621,00 €	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Travaux de voirie (à lister)	0,00 €	FCTVA	6 700,40€
Immobilisations incorporelles	3 250,53 €	Mise en réserves	0,00 €
Autres dépenses		Cessions d'immobilisations	0,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 572,88 €	Taxe aménagement	0,00 €
		Subventions	0,00 €
		Emprunt	96 000,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	4 852,67 €
Total général	107 926,71 €	Total général avec report	114 840,26 €

Résultat 2017 :

- Dépenses : - 107 926,71 €
- Recettes : + 107 553,07 €

- 373,64 €

Soit un excédent d'investissement pour l'année 2017 avec l'excédent brut reporté de **6 913,55 €**

d) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- concernant les ménages
 - Taxe d'habitation = 17,23 %
 - Foncier bâti = 13,98 %
 - Foncier non bâti = 31,19 %
- concernant les entreprises
 - CFE = 15,26 %

Le produit attendu de la fiscalité locale en 2018 s'élève à **30 000,00 €** (baisse en raison de la réforme de la taxe d'habitation).

II. La section d'investissement en 2018

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des

notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de notre commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de notre commune regroupe :

En dépense :

b) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

➤ **En fonctionnement :**

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	54 277,82 €	Excédent brut reporté	80 938,82 €
Dépenses de personnel	52 300,00 €	Recettes des services	0,00 €
Autres dépenses de gestion courante	59 000,00 €	Impôts et taxes	30 000,00 €
Charges Financières	700,00 €	Dotations et participations	88 000,00 €
Dépenses exceptionnelles	500,00 €	Autres recettes de gestion courante	4 000,00 €
Atténuations de produits	9 061,00 €	Recettes exceptionnelles	1 200,00 €
Dépenses imprévues	11 000,00 €	Atténuations de charges	0,00 €
Total dépenses réelles	186 838,82 €	Produits des services	6 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Total recettes réelles	208 546,49 €
Virement à la section d'investissement	23 300,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Total général	210 138,82 €	Total général	210 138,82 €

En fonctionnement, le budget primitif 2018 est équilibré à **210 138,82 €**

➤ **En fonctionnement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	67 300,00 €	Solde d'investissement reporté	6 913,55 €
Travaux de bâtiments :		Virement de la section de fonctionnement	23 300,00 €
- Rénovation façade mairie	14 534,05 €		
- Rénovation façade église	2 000,00 €		
- Aire de jeux	500,00 €		
- Remplacement table CSC	1 300,00 €		
- Meuble tabernacle	2 500,00 €		
- Matériel de cantonnerie	1 500,00 €		
- Remplacement chaises	900,00 €		

Travaux de voirie :		FCTVA	1 000,00 €
- Caniveaux lotissement	1 100,00 €		
- Equipement de voirie	500,00 €		
Immobilisations incorporelles	2 900,00 €	Taxe aménagement	0,00 €
Autres dépenses	0,00 €	Subventions	63 820,50 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €	Emprunt	0,00 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	0,00 €
Total général	95 034,05 €	Total général	95 034,05 €

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Renouvellement des tables du CSC pour un montant de 1 300,00€
- Renouvellement des chaises du CSC pour un montant de 900,00€
- Portillon de la mairie pour un montant de 500,00€
- Rampes d'accès Handicapés pour un montant de 300,00€
- Plantation d'une haie de charmilles
- Saleuse pour un montant de 1 500,00€
- Rénovation façade mairie pour un montant de 14 534,05€
- Rénovation partielle façade église pour un montant de 2 000,00€
- Concernant la pose de caniveaux Rue de Bois Guillaume, la somme de 1 100,00€ est inscrite mais les travaux seront réalisés courant 2019 et financer avec la FCTVA des travaux réalisés en investissement 2017.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat DETR : 18 790,50 €
- de la Région : 17 372,00 €
- du Département : 15 658,00 €
- Réserve parlementaire : 12 000,00 €

Fait à La Hallotière le 29 mars 2018

Le Maire,



S. JOLY